

Rapport général

La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) a tenu sa quatrième session à Ouagadougou, les 8 et 9 décembre 1994.

1. OUVERTURE DES TRAVAUX

Tenue en présence de S.E. M. le Premier ministre du Burkina Faso, la séance d'ouverture a été marquée par les trois allocutions prononcées, tour à tour, par le ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso, par le ministre des Affaires étrangères de Maurice, président de la Conférence ministérielle de la Francophonie, et par le secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique.

S.E. M. Ablassé Ouédraogo, ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso souhaite, au nom du gouvernement et du peuple burkinabé, la bienvenue aux hôtes de son pays.

Soulignant l'honneur que la communauté francophone a fait à son pays en lui confiant l'organisation de la CMF et l'aide que celui-ci a reçue pour sa préparation, il rappelle que le Burkina Faso est toujours prêt à rechercher des solutions pour la paix, la concertation, la coopération, la solidarité entre les peuples.

Après avoir évoqué le contexte politique de cette Conférence fait, à la fois, d'espoir en un monde meilleur et d'insécurité, d'intolérance et de paix, et rappelé le contexte économique difficile dans lequel se trouvent les pays africains de la zone franc, le ministre appelle à la consolidation de la Francophonie politique et à sa réalisation d'une Francophonie concrète, bâtie sur la mobilisation de ses peuples pour leur auto-développement.

Le ministre conclut en souhaitant que la Francophonie conforte ses acquis, notamment dans le domaine culturel, en se dotant d'une double dimension économique et politique.

S.E. M. Ramduthsing Jadoo, après avoir remercié le Premier ministre du Burkina Faso pour l'accueil très chaleureux que son pays a réservé aux participants à la Conférence ministérielle, adresse à ceux-ci les vœux et encouragements du Premier ministre de la République de Maurice, président en exercice du Sommet.

Ayant établi clairement la primauté du politique, le président affirme que la Francophonie assumera ses responsabilités en la matière. Au chapitre de la coopération, il indique que l'année 1994 a connu de nombreuses initiatives et met l'accent sur la nécessité d'amplifier la coopération économique.

Saluant avec chaleur l'action du CPF et de l'ACCT, le président Jadoo conclut sur l'importance de cette Conférence dans le contexte actuel de la Francophonie. Il présente ses vœux de succès au Bénin qui prendra le relais de Maurice à la présidence de la CMF et du CPF.

Dans son allocution, M. Jean-Louis Roy, secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique, évoque les 25 années écoulées depuis la signature du traité de Niamey, ainsi que les changements survenus dans le monde et en Afrique, en particulier. Pour lui, une nouvelle Afrique est en chantier.

Mettant en évidence quelques repères qui soulignent l'importance politique de cette Conférence ministérielle, il affirme que la Francophonie est indispensable au monde : indispensable à chacun de ses membres, chacun de ses membres lui est indispensable.

Après s'être réjoui que cette réunion ministérielle se tienne au Burkina Faso, pays où le chantier de l'Afrique se concrétise dans des réalisations fortes, le secrétaire général conclut en saluant la parfaite collaboration du gouvernement du Burkina Faso à la préparation de la Conférence. Il exprime sa reconnaissance à la République de Maurice pour l'action très efficace qu'elle a menée à la présidence du CPF et de la CMF durant les deux années écoulées au bénéfice de la Francophonie et assure le Bénin de l'entière disponibilité de l'Agence en vue de faire du Sommet de Cotonou l'étape forte attendue de tous.

2. CONSTITUTION DU BUREAU

Le bureau constitué à Bamako est reconduit :

Président :	Maurice
Vice-présidents :	Burkina Faso
	Bénin
	Mali
	France
	Canada
	Côte d'Ivoire
	Viêtnam
	Burundi
Rapporteur :	Tunisie

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX

Le projet d'ordre du jour de la Conférence tel que présenté est adopté. Sur proposition du délégué de la Tunisie, l'ordonnancement des travaux est modifié, notamment afin de permettre l'achèvement de la Conférence dès le 9 décembre au soir.

4. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACCT (26^e SESSION)

4.1. Rapport du secrétaire général

Le secrétaire général ouvre son rapport en évoquant l'acquis considérable obtenu par la Francophonie intergouvernementale durant les 25 années de son existence. En un quart de siècle, la communauté francophone n'a cessé de s'élargir et de se consolider. L'Agence a été au cœur de cette entreprise.

Après avoir exprimé reconnaissance et respect pour ceux qui ont placé dans l'histoire l'idée et la réalité d'une communauté francophone internationale, le secrétaire général aborde les deux sujets de son rapport :

- la gestion de l'Agence ;
- l'exécution de la programmation confiée par la troisième Conférence ministérielle à Bamako (décembre 1993) et les perspectives de l'année qui vient.

S'agissant de la gestion, le secrétaire général indique que le calendrier déterminé en décembre 1992 pour l'implantation du nouveau système de gestion décidée par la Conférence ministérielle de Paris, a été respecté. Le système sera opérationnel dès 1995.

Grâce aux mesures d'économie mises en œuvre en collaboration avec le personnel de l'Agence, l'objectif de consacrer 75% des ressources de l'institution aux investissements dans les pays membres est d'ores et déjà atteint. Cet effort considérable a été mené en parallèle avec une réflexion approfondie sur la gestion des personnels, menée par un groupe de travail auquel le comité du personnel a été associé. Plusieurs recommandations ont donné lieu à des mesures immédiates et devraient conduire à d'autres décisions relevant de l'autorité du conseil d'administration.

Soulignant que l'Agence ne compte qu'une soixantaine d'agents de conception, le secrétaire général rappelle que le personnel de l'institution provient de plus de 30 États membres, avec 16 cadres supérieurs originaires d'Europe, de l'océan Indien, du Maghreb, de l'Afrique subsaharienne et de l'Amérique du Nord.

Poursuivant sa mutation pour répondre aux évolutions de la communauté francophone, l'Agence a ouvert en 1994 un bureau régional à Hanoi, un bureau de liaison auprès de l'Union européenne à Bruxelles et s'apprête à ouvrir un bureau à New York auprès des Nations unies.

Le secrétaire général évoque les actions menées par l'Agence dans le cadre du Secrétariat de toutes les instances de la Francophonie, notamment, les travaux réalisés en suivi des CMF de Maurice (1993) et de Bamako (1993) ainsi que du Ve Sommet des chefs d'État et de gouvernement à Maurice (1993). Il souligne également la part prise par l'Agence dans la préparation et le déroulement des réunions du CPF, celles de ses commissions et des comités de programmes dont l'ACCT assure la présidence. Enfin, tout en assurant le secrétariat du groupe de réflexion présidé par M. Dehaybe, l'Agence a préparé les présentes instances, en partenariat avec les équipes du Burkina Faso et pris des dispositions pour la préparation et la réussite du Sommet de Cotonou.

Comme suite aux décisions prises à Bamako, le secrétaire général propose le budget pour l'année 1995 et souligne que le projet s'inscrit, grâce à des économies de fonctionnement, en diminution de 2,57% par rapport à celui qui avait été présenté à la conférence générale. Quant aux dépenses de programmes, elles ne sont pas affectées par les réductions de crédit proposées.

En matière de coopération multilatérale, le secrétaire général détaille l'exécution en 1994 du mandat d'assurer la présence et la participation des pays francophones aux grandes concertations mondiales : après les conférences de Rio, Dakar et Vienne en 1992 et 1993, la participation francophone à celles de la Barbade et du Caire en 1994 augure favorablement la part qui sera prise par la Francophonie aux conférences de Copenhague et de Beijing en 1995.

Durant cette année 1994, l'Agence a renforcé ses liens avec ses grands partenaires multilatéraux (Isesco, Onudi, Unicef, Union européenne, Nations unies). Elle est intervenue, dans le cadre d'une mission conjointe avec l'Onu et le Pnud, pour le recensement des besoins prioritaires dans le domaine de l'État de droit et des droits de l'homme au Rwanda. Elle a consacré ses liens avec ses partenaires associatifs en réunissant, les 24 et 25 octobre, la première conférence francophone des organisations internationales non gouvernementales dont les actes sont mis à la disposition des participants.

Le secrétaire général a ensuite évoqué les domaines prioritaires de l'action de l'Agence :

- le droit au service du développement et de la démocratie, dont une des tâches majeures, accomplie en parallèle à une somme considérable d'activités, a été la préparation de la troisième conférence des ministres de la Justice, prévue au Caire, en juin 1995 ;
- l'éducation et la formation, domaine où un véritable pacte lie désormais l'Agence et la Confémen, ainsi qu'un réseau, en cours d'élargissement, d'institutions nationales partenaires. Le secrétaire général annonce également des initiatives dans le domaine du manuel scolaire, de la formation à distance, de l'enseignement du français langue seconde, de la formation des professeurs.

Quatre domaines d'importance ont fait l'objet de concertations serrées en 1994 :

- la politique linguistique de la communauté francophone ;
- la circulation de l'information technique et professionnelle ;
- le domaine des télécommunications ;
- le domaine de l'économie.

Après avoir évoqué les travaux considérables de l'Institut de l'énergie ainsi que la collaboration fructueuse avec l'Association internationale des maires francophones (AIMF), le secrétaire général met en évidence, dans les domaines de la culture et de la communication, le rôle à la fois culturel et économique que joue le Masa ainsi que l'intervention de l'Agence dans le soutien à TV5 Afrique.

Pour la réalisation de ces programmes mobilisateurs et des systèmes de mise en relation de l'ensemble de la communauté francophone, l'Agence se trouve confrontée à un sérieux problème de financement. Il lui faut répondre à des attentes en hausse avec des ressources en diminution. En vue de corriger ce déséquilibre, le secrétaire général souhaite que son initiative visant à un dialogue avec les bailleurs de fonds puisse se réaliser au cours du premier semestre de l'an prochain.

En dépit de ces difficultés, le Programme spécial de développement (PSD) financera, sur proposition du secrétaire général, un fonds spécial de 2 MF pour Haïti. De même, il interviendra au Rwanda, notamment pour réhabiliter les institutions scolaires au niveau de l'enseignement primaire, les dix centres de lecture qui avaient été créés dans ce pays, et pour relancer l'École normale de Kigali.

Après avoir rendu hommage à ses prédécesseurs, le secrétaire général a tenu à remercier les relais de l'Agence dans les pays membres, ainsi que les personnels de l'institution pour le travail considérable accompli. Il conclut sur l'esprit dans lequel sera célébré le 25^e anniversaire de l'Agence, destiné à inscrire dans les œuvres, encore modestes, l'exigence de « vivre ensemble différents », cet autre nom de la paix.

4.2. Débat général

Après la présentation du rapport du secrétaire général, les délégations expriment unanimement leur reconnaissance au peuple et au gouvernement du Burkina Faso pour la chaleur et la qualité de l'accueil qui leur est réservé à Ouagadougou.

Ces mêmes délégations félicitent le secrétaire général pour la qualité de son rapport, reflet de la variété et du dynamisme des actions menées par l'Agence en 1994, en réponse aux besoins pressants des populations. De même, une appréciation très positive est portée sur les résultats obtenus par l'Agence pour la mise en place d'un système de gestion rénové dont l'efficacité est saluée.

Plusieurs délégations ont souligné, parfois avec émotion, que l'action de l'Agence s'inscrit dans la durée, comme en témoigne la référence aux fondateurs et aux précédents secrétaires généraux. L'Agence représente aujourd'hui à la fois un aboutissement et une relance de la communauté francophone.

Les priorités marquées par le secrétaire général sont entérinées, notamment celles qui associent les technologies nouvelles aux systèmes d'éducation et d'information, ainsi que celles qui associent aux aspects culturels la nécessaire dimension économique. Dans tous ces cas, la multilatéralité de l'action de l'Agence est vue comme une globalisation de la solidarité humaine, un échange où tout le monde offre et tout le monde reçoit.

Plusieurs thèmes sont proposés à l'attention de l'Agence et de la Francophonie :

- l'élargissement du champ du Masa à l'Asie du Sud-Est ;
- la recherche systématique de partenariats avec des organismes économiques régionaux ;
- la relance, par sa multilatéralisation, du Fonds d'aide à la scolarisation des enfants de diplomates francophones ;
- la politique discriminatoire à l'égard des étudiants francophones du Sud dans les institutions de certains pays du Nord et le souhait de voir ce problème résolu dans un proche avenir ;
- la participation accrue des femmes au développement ;
- le français langue seconde ;
- le français dans les organisations internationales.

Enfin, confrontée à des tragédies qui mobilisent sa solidarité, la Francophonie doit se donner les moyens de prévenir les conflits. Elle doit s'y employer tout en intensifiant les actions qui tendent à consolider l'État de droit, à améliorer le fonctionnement de la justice et à équiper les Parlements du Sud.

Une coopération multilatérale efficace, resserrée autour de quelques priorités fortes est considérée par les délégations comme le meilleur garant de l'avenir de la Francophonie.

4.3. Examen et adoption du rapport de la commission administrative et financière

Le conseil d'administration entend le rapport du président de la commission administrative et financière. Il remercie le rapporteur et les participants pour la qualité de leurs travaux. Il l'approuve et adopte les propositions qu'il contient.

La délégation française annonce une contribution volontaire supplémentaire au titre des fonds liés de :

- un million de FF pour le fonctionnement de la présidence du CPF ;
- 500 000 FF au bénéfice du Comité pour le français dans les organisations internationales.

La Conférence enregistre avec satisfaction l'annonce de la délégation de Monaco concernant une contribution volontaire exceptionnelle pour 1995 de 120 000 FF au titre du Fonds d'aide à la scolarisation des enfants de diplomates francophones.

4.4. Examen et adoption du rapport de la commission des programmes

Le président de la commission des programmes est invité à présenter le rapport de la commission.

Après avoir remercié le président de la commission ainsi que les participants pour la qualité des travaux, le conseil d'administration approuve et adopte le rapport avec les propositions qu'il contient, ainsi que le projet de résolution en annexe.

Intervention du secrétaire général

Le secrétaire général de l'ACCT se joint à toutes les délégations pour exprimer toute sa gratitude à Mme Shirin Aumeeruddy-Cziffra, président sortant du CPF, pour l'ampleur et la qualité du travail qui a été le sien lors de son mandat. Il remercie les autorités béninoises pour avoir mis à la disposition de la Francophonie le Dr Émile Derlin Zinsou, personnalité africaine d'envergure universelle.

S'agissant du Rwanda, il porte à la connaissance de la Conférence que l'Agence entretient des relations suivies avec les autorités légales de ce pays. Par ailleurs, il indique que, comme suite à la mission francophone d'évaluation effectuée dans ce pays, des actions

urgentes y sont envisagées. Elles portent, notamment, sur l'appui au redémarrage des juridictions rwandaises, à la formation de magistrats, à la réorganisation du Barreau, ainsi que sur la réhabilitation du système pénitentiaire.

Le secrétaire général réaffirme sa volonté d'une coopération fructueuse avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les organisations régionales africaines et prend note du souhait de la Conférence en faveur d'un recours plus important à l'expertise du Sud dans le déploiement des programmes de l'Agence.

4.5. Examen et adoption du rapport du comité du Programme spécial de développement

Le président du comité du Programme spécial de développement présente au conseil d'administration le rapport de la 19^e session de ce comité. Le conseil approuve le rapport et adopte les propositions qu'il contient.

La délégation du Congo annonce une contribution volontaire de 12 MF CFA (120 000 FF) au titre du PSD pour l'année 1995. Elle souhaite que cette annonce soit inscrite au rapport du comité du PSD.

4.6. Nomination d'un directeur général et du contrôleur financier

Le président demande le huis clos et invite le secrétaire général à faire son rapport et à formuler ses propositions quant à la nomination d'un directeur général de la Culture et de la Communication et du contrôleur financier, dont les mandats d'une durée de trois ans prennent fin.

Le conseil approuve la proposition de nomination suivante du secrétaire général :

- Directeur général de la Culture et de la Communication :

Mme Alimata SALAMBÉRÉ

Le conseil d'administration, après avoir examiné les candidatures au poste de contrôleur financier, décide de la nomination suivante :

- Contrôleur financier :

M. Clément Michel KOKOUENDO

5. CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE SIÉGEANT COMME ORGANE DU SOMMET

À la reprise des travaux, le président précise que la Conférence siège à présent comme organe du Sommet, conformément à la résolution n° 11 du Sommet de Chaillot. Cette conférence ministérielle se situe à mi-parcours entre le Sommet de Maurice (1993) et celui de Cotonou (1995).

Il invite la présidente du Conseil permanent de la Francophonie, Mme Shirin Aumeeruddy-Cziffra, à présenter son rapport d'étape.

5.1. Présentation et examen du rapport d'étape du Conseil permanent de la Francophonie

En présentant son rapport moral à l'issue du mandat qu'elle vient d'accomplir comme présidente du CPF, Mme Shirin Aumeeruddy-Cziffra met l'accent, en particulier, sur la nécessité d'avoir une approche globale et cohérente des deux volets, politique et économique, des Sommets.

Elle rappelle le mandat donné aux instances par le Sommet de Maurice, « multilatéralité et concertation », pour que la Francophonie joue pleinement son rôle sur la scène internationale, tout en soulignant notamment les difficultés rencontrées sur le plan linguistique. Cette

concertation s'est exercée déjà à la conférence mondiale sur les droits de l'homme de manière positive (Vienne, juin 1994), à la conférence sur la population et le développement au Caire (septembre 1994), et plus récemment à Dakar (novembre 1994) dans le cadre de la préparation de la conférence mondiale de Beijing (1995) sur les femmes. Enfin, la Francophonie doit assurer une présence forte au sommet sur le développement social à Copenhague (1995).

Elle souligne l'importance de conforter encore davantage les efforts du Comité pour le français dans les organisations internationales, dont les travaux sont essentiels dans ce domaine.

Elle tient aussi à préciser le rôle qu'a joué son pays en différentes circonstances lors des grandes rencontres des Nations unies ou de l'OUA. Elle insiste sur la nécessaire mobilisation, pour la définition et la mise en œuvre de stratégies communes, des groupes d'ambassadeurs francophones dans ces organisations, comme le besoin de renforcer à cette fin les bureaux de l'ACCT à Genève et Bruxelles, et demain à New York. Elle mentionne par ailleurs le lien entre ces orientations politiques et le programme d'appui à la démocratisation de la délégation générale à la Coopération juridique et judiciaire de l'ACCT, qui en est le support, bien qu'il ne dispose pas encore de tous les moyens requis.

Elle ne dissimule pas toutefois, en dépit des volontés politiques exprimées, les difficultés rencontrées dans cette démarche par la Francophonie pour intervenir en faveur du Burundi et du Rwanda, ainsi que d'Haïti, dans une moindre mesure.

Concernant la paix et la sécurité, la présidente du CPF, se référant à la résolution n° 1 du Sommet de Maurice, qui invitait les États à contribuer au renforcement de la diplomatie préventive souhaitée par le secrétaire général des Nations unies, souligne que la Francophonie continue de s'interroger sur la forme éventuelle d'une initiative concrète et de son articulation avec les mécanismes existants aux Nations unies et, plus encore, à l'OUA.

Elle indique ainsi clairement que les ambitions de la Francophonie demeurent dépourvues de moyens réels.

Elle fait état de la rencontre de la délégation mauricienne, conduite par le ministre des Affaires étrangères et accompagnée par le président du Conseil permanent, avec les autorités du Viêt-Nam et du Cambodge lors d'une mission récente qui a permis d'apprécier le cadre de la coopération qui se développe dans ces deux pays pour y soutenir la Francophonie multilatérale.

Elle souhaite que la Francophonie poursuive sa réflexion sur les missions d'observation d'élections dont il faudrait faire le bilan critique, ainsi que sur les relations qui doivent s'établir entre les instances et les OING, en s'assurant de l'adhésion totale de ces dernières à la Francophonie.

Dans le domaine économique, elle mentionne que l'intégration économique régionale demeure pour la Francophonie un objectif majeur auquel le CPF devra s'attacher en priorité, tout en rappelant l'intérêt des plus hautes autorités du Bénin sur ce plan et en invitant les opérateurs à s'impliquer dans la recherche des moyens financiers nécessaires. De ce point de vue, elle marque aussi l'intérêt de la coopération Sud-Sud qu'elle a appelé à se développer.

Elle souligne par ailleurs que, si l'exception culturelle représente un acquis pour la communauté francophone, de fait, le cadre du Gatt est global et que la solidarité Nord-Sud doit s'y exprimer pleinement, comme elle doit se traduire dans la négociation des accords de Lomé.

Sur le volet coopération enfin, en faisant état de la création au CPF d'une troisième commission spécialisée après le Sommet de Maurice, elle marque combien la synergie entre les différents opérateurs, notamment l'ACCT et les opérateurs directs des Sommets, l'Aupelf-Uref et TV5, fait encore défaut alors qu'elle est indispensable pour atteindre toute l'efficacité voulue.

Elle souhaite que le débat sur les questions institutionnelles que le Sommet de Cotonou devra avoir, conformément à la résolution du Sommet de Maurice qui a créé le comité de réflexion, s'établisse sur des bases saines et lucides afin d'éclairer les décisions des chefs d'État. De son point de vue, il faut guérir le mal en profondeur : sans même prévoir un changement de dispositif, il conviendrait déjà de mettre en œuvre réellement les résolutions adoptées par le

Sommet de Chaillot, restées lettre morte, en renforçant l'autorité du CPF, dont les délégués doivent être dûment mandatés par les chefs d'État dont ils sont les représentants personnels.

Elle ne manque pas de témoigner sa gratitude à tous ceux qui l'ont entourée et assistée dans ce mandat, à commencer par les vice-présidents du CPF, ainsi que les présidents des commissions, et celui du comité de réflexion sur le renforcement de la Francophonie, avant de formuler à l'adresse du président Émile Derlin Zinsou, représentant personnel du chef de l'État béninois, ses vœux de plein succès dans l'accomplissement de son mandat de président du CPF.

Débat général

Le représentant de la France félicite très chaleureusement la présidente du CPF pour la clarté et la précision de son rapport ainsi que pour la manière faite de fermeté et de recherche permanente de consensus avec laquelle elle a assuré la présidence du Conseil. Il souligne le soutien que la France et lui-même, personnellement, lui ont toujours apporté.

Le ministre formule quelques observations sur les points les plus saillants du mandat de la présidente :

- le progrès enregistré à Maurice où les plans politique et économique ont été liés en un volet commun, marquant ainsi l'interdépendance entre développement et démocratisation ;
- la contribution de la Francophonie au développement, sans cesse menacé, de la vie internationale en français. À ce sujet, il propose une action collective énergique pour obtenir que les Nations unies accordent à la langue française le traitement auquel elle a droit ;
- la relance de la coopération francophone au Viêt-Nam ;
- les carences de la diplomatie préventive francophone, constatées à propos des drames du Rwanda et du Burundi ou de la situation en Haïti. À cet égard, le ministre souligne l'intérêt qu'il faut porter à la proposition canadienne. Convaincu, toutefois, qu'il faut une véritable autorité politique en ce domaine, le représentant de la France propose une idée complémentaire. Cette idée s'appuie sur le principe qu'il ne convient pas d'ajouter des mécanismes à ceux de l'Onu et de l'OUA et sur le constat que la communauté francophone est fondée sur des liens de famille.

La proposition du ministre consiste à envisager une procédure de concertation entre certains membres de la Francophonie, en présence des protagonistes intéressés, en vue d'éviter que la crise éclate. Une telle procédure implique, en amont, une coopération forte en faveur de l'État de droit.

Le représentant de la France plaide pour que des moyens accrus (dont un poste supplémentaire) soient accordés à la délégation générale à la Coopération juridique et judiciaire de l'ACCT pour lui permettre de faire face à cette mission nécessaire.

Le ministre termine son intervention sur un hommage à Maurice pour sa remarquable présidence de la Francophonie et suggère que la Conférence adopte une motion de félicitations et de reconnaissance pour la présidence mauricienne et celle de Mme Shirin Aumeeruddy-Cziffra à la tête du CPF.

À son tour, le représentant du Canada félicite et remercie la présidente du CPF pour la qualité de son rapport, dont le contenu devrait susciter de la part des instances une réflexion poussée.

Le ministre souligne qu'aujourd'hui, la Francophonie est mise en demeure de s'engager à la mesure de ses moyens. Les défis ne manquent pas :

- le maintien de la paix et de la sécurité ;
- le développement ;

- la justice et la lutte contre les inégalités ;
- la démocratie et les droits de la personne.

Il rappelle que le Canada poursuivra avec vigueur l'idée d'une force de paix permanente des Nations unies.

S'agissant d'Haïti, le ministre précise que le Canada espère que la Francophonie saura poursuivre son appui à ce pays confronté à une tâche immense de reconstruction nationale. En revanche, il souligne que les événements du Rwanda conduisent la Francophonie à s'interroger sur l'adoption d'une ligne de conduite pour l'avenir.

À la lumière de tels événements, la Francophonie a le devoir de contribuer à la prévention des conflits. À cet effet, le ministre invite ses collègues à participer au Canada à une réunion organisée en collaboration avec l'OUA et les Nations unies, au cours de laquelle des ministres, des hauts fonctionnaires et des spécialistes de diplomatie préventive tenteront de définir un processus de prévention des conflits à soumettre au prochain Sommet de Cotonou.

Le représentant du Canada insiste aussi sur la dimension économique et sociale des problèmes auxquels nos pays sont confrontés. Pour des millions de francophones, les besoins les plus fondamentaux restent insatisfaits. Il apparaît essentiel que la Francophonie favorise, lors de la conférence de Beijing, une nouvelle dynamique de développement axée sur la femme. Elle doit aussi préparer activement le nouvel Agenda pour le développement lancé par le secrétaire général des Nations unies.

Soulignant l'attente suscitée par les travaux du comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie, le ministre souhaite que la mission de la Francophonie soit clairement définie, autour de secteurs de coopération clairement ciblés, si l'on souhaite qu'elle devienne un interlocuteur crédible et incontournable.

S'agissant des coopérations bilatérales, le ministre considère qu'elles devraient davantage s'appuyer les unes sur les autres, ce qui permettrait d'en valoriser les ressources.

Concluant sur l'institutionnel, le représentant du Canada estime que le Sommet de Chaillot a tracé de bonnes voies. Il suffira de les explorer davantage avec imagination, pragmatisme et générosité pour mieux asseoir l'autorité politique de la Francophonie.

Le représentant de la Tunisie s'associe aux hommages rendus à la présidente pour son travail exceptionnel dans les domaines institutionnel, politique et de coopération, en vue de doter l'espace francophone d'un contenu politique.

Le ministre entend intervenir sur la question de la diplomatie préventive, éminemment délicate sur le continent africain. Celle-ci soulève deux interrogations :

- Quelle est la volonté politique réelle de la Francophonie ?
- Quels sont les moyens dont celle-ci dispose ?

Le ministre fait remarquer que les sujets du Rwanda et du Burundi, en dépit de ressemblances superficielles, constituent deux problèmes très différents et plus compliqués qu'il n'y paraît de prime abord.

Le représentant de la Tunisie, pays président en exercice de l'OUA, rappelle le temps qui a été nécessaire pour que l'OUA se dote d'un mécanisme de prévention et ce, au terme d'une réflexion de trois ans menée au niveau des chefs d'État. Le ministre estime qu'il n'y a pas eu carence de l'OUA au Rwanda ni, surtout, au Burundi où elle a évité que la situation ne se détériore. Au Rwanda, les accords d'Arusha avaient été parrainés par l'OUA et le premier contingent international à intervenir a été celui de l'OUA.

Il remercie tous ceux qui ont contribué à la recherche d'une solution durable à la crise rwandaise, notamment la France, le Canada, la Belgique et tous ceux qui ont apporté le soutien nécessaire au déploiement des forces africaines dans le cadre de l'opération Minuar

Le ministre estime qu'il faut bien réfléchir avant que la Francophonie ne demande à ses membres africains de se doter d'un mécanisme de prévention des conflits parallèle à celui de l'OUA. L'Afrique est-elle en état de supporter d'autres clivages établis sur des bases linguistiques ou autres ? Elle doit penser son avenir au plan africain. Elle l'a fait, au niveau politique par la création du mécanisme de prévention des conflits et elle l'a fait au niveau économique par l'adoption du traité d'Abuja. Il remercie d'ailleurs le secrétaire général de l'ACCT de l'avoir cité. Ainsi, si l'OUA a son mécanisme propre, il ne faut pas l'étouffer.

Les financements, notamment américains et japonais, en faveur du Fonds de la paix, existent pour soutenir cette diplomatie préventive. La Francophonie peut et doit jouer un rôle en s'attachant à sensibiliser la communauté internationale pour que cette diplomatie demeure l'affaire des Africains, dans le cadre de l'OUA, et pour apporter une contribution destinée à son renforcement.

Enfin, la prévention des conflits ne peut aboutir aux résultats escomptés s'il n'y a pas à la base un grand effort de reconstruction économique du continent africain.

Après avoir chaleureusement félicité la présidente du CPF, le délégué du Burkina Faso, exprime sa préoccupation pour les questions relevant du volet économique. Il invite la Francophonie à prendre conscience de l'incidence du traité de l'Organisation mondiale du commerce sur la capacité des pays à développer leur compétitivité, déjà fortement dégradée, malgré la préférence.

Concernant la question de la langue française, le ministre du Burkina Faso constate la dégradation continue de l'usage qui en est fait, y compris à l'université. Un bilan sans complaisance s'impose.

Le représentant de la Belgique intervient sur le volet politique qui suscite pour lui plusieurs questions :

- Comment insérer l'action de la Francophonie politique dans celle des autres organisations multilatérales ?
- Quelle est la valeur ajoutée de la Francophonie politique ?
- Comment rend-elle son action visible ?

La réponse à ces questions est, à ses yeux, un préalable à la réflexion sur la Francophonie politique.

Il évoque quatre questions politiques : le Rwanda, le Burundi, la diplomatie préventive et la préparation des conférences internationales.

Rappelant les décisions prises par la communauté francophone au Rwanda, le représentant de la Belgique indique qu'il serait utile de maintenir une coordination étroite, non seulement avec les Nations unies, mais aussi avec l'OUA.

Au Burundi, la stabilité politique reste menacée, d'autant que la situation des réfugiés n'a pas été réglée.

Le délégué de la Belgique rappelle que son gouvernement a soumis à ses partenaires une initiative concernant un effort concerté de diplomatie préventive dans cette partie de l'Afrique, dont il développe les points importants.

En ce qui concerne le document présenté par le Canada sur la diplomatie préventive, le représentant de la Belgique a indiqué qu'il posait encore un certain nombre de questions pratiques.

Enfin, sur les concertations internationales, le représentant de la Belgique se félicite que les pays francophones aient su se concentrer sur des domaines qui peuvent faire l'objet d'une appréciation commune de la Francophonie.

Le délégué de la Bulgarie intervient pour dire que les exposés du secrétaire général de l'Agence et de la présidente du CPF correspondent aux attentes de son pays.

Il souligne toutefois combien il est difficile pour un membre récent de la communauté de s'inscrire dans les programmes de l'ACCT, qui ne tiennent pas compte des réalités des pays francophones d'Europe de l'Est.

Pour la Bulgarie, la Francophonie est une voie de retrouvailles avec les pays d'Afrique et d'Asie, fondée sur des relations d'intérêt réciproque. S'agissant des pays francophones d'Europe de l'Ouest et d'Amérique, le représentant de la Bulgarie souhaite une plus grande facilité pour la circulation des personnes et des projets.

Concrètement, le ministre souligne que la Bulgarie attend :

- des offres de formation en langue française pour ses diplomates ;
- une intégration de ses activités d'information dans le CIFDI (Centre international francophone de documentation et d'information) de l'Agence ;
- une coopération avec l'Institut de l'énergie ;
- la création d'établissements universitaires francophones.

Enfin, la Bulgarie propose de partager son expérience de plus de 30 ans dans les lycées bilingues, de publier des ouvrages pédagogiques en français et de former des gestionnaires d'entreprises de haut niveau à l'Institut francophone d'administration et de gestion (Ifag) de Sofia.

Le représentant d'Haïti remercie le secrétaire général de l'Agence pour l'aide octroyée à Haïti au titre du PSD et du Fonds de solidarité.

H félicite la présidente du CPF et la remercie pour le rôle que la Francophonie, notamment par le biais de la France et du Canada, a joué dans la recherche d'un règlement de la crise haïtienne. Il rappelle que si la Francophonie n'a pas apporté la solution, elle a toujours soutenu la position du président Aristide. Il termine en indiquant qu'Haïti appuie la proposition du Canada sur la diplomatie préventive.

Le représentant du Viêt-Nam félicite Mme Aumeeruddy-Cziffra pour son rapport brillant et exhaustif. Dans son intervention, il évoque le rôle joué par la Francophonie dans le contexte mondial, notamment au Rwanda et à Haïti. Il marque son intérêt pour le rapport d'étape du comité de réflexion ainsi que pour l'intervention de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF).

Après avoir souhaité un accroissement des crédits déliés au service de la Francophonie, le représentant du Viêt-Nam souligne que 1994 aura été une année florissante pour la Francophonie dans son pays.

La représentante de Sainte-Lucie adresse ses félicitations au secrétaire général de l'ACCT et à la présidente du CPF pour l'efficacité de leur action.

Après avoir rappelé le contexte géopolitique de sa région, la représentante de Sainte-Lucie propose que des mécanismes soient trouvés par la Francophonie pour impliquer les États francophones des Caraïbes dans les processus de coopération politique régionale.

Elle soutient l'initiative du Canada en matière de diplomatie préventive et demande la création d'un fonds spécial pour les pays de la région en difficulté.

Après avoir félicité la présidente du CPF, le représentant du Cameroun intervient sur l'observation des élections et sur la diplomatie préventive.

Sur le premier sujet, il souhaite que les missions d'observations soient renforcées et mieux médiatisées. Sur la diplomatie préventive, il recommande que la Francophonie s'appuie sur l'Iric, centre d'excellence de formation des diplomates, pour développer sa réflexion. La Francophonie pourrait ainsi mieux asseoir les mécanismes de l'OUA et, de ce fait, éviter une dispersion des efforts.

Le représentant du Sénégal exprime ses très vifs remerciements au peuple et au gouvernement du Burkina Faso pour la qualité de leur accueil.

Il note dans le rapport du secrétaire général de l'Agence le développement considérable de la Francophonie et l'insuffisance de ses moyens. Il salue le rapport de Mme Aumeeruddy-Cziffra, dont le langage direct et les appels devraient être entendus. Après avoir encouragé l'Agence et le CPF à oeuvrer dans le même sens, il remercie tous les opérateurs.

Le ministre souligne, à l'instar de son collègue de Tunisie, le lien tragiquement illustré par le cas rwandais, entre sous-développement et conflits. Si l'aide internationale est nécessaire, il faut que l'Afrique apprenne à s'aider elle-même.

Le ministre conclut sur la nécessité d'appuyer l'action de la Francophonie sur le triptyque sécurité, développement, démocratie.

Le représentant du Burundi se dit inquiet de la situation qui prévaut dans les camps de réfugiés rwandais. Il attire l'attention sur la quantité importante d'armes qui circulent dans la région et forme le vœu que la communauté internationale se mobilise pour le désarmement de l'ensemble des populations.

Il rappelle qu'au Burundi, la diplomatie préventive passe d'abord par le rétablissement de la confiance et de la sécurité. L'acquisition par les citoyens de la culture, de la paix et des droits de l'homme est le gage d'une société stable et démocratique. Il se félicite à cet égard, des actions amorcées dans son pays par les Nations unies et par la Francophonie en matière de droits de l'homme et souhaite qu'une plus large concertation soit engagée dans ce domaine. Il salue l'œuvre des observateurs de l'OUA au Burundi.

Le représentant de Maurice s'associe, au nom de sa délégation, aux félicitations chaleureuses prononcées à l'endroit de la présidente du CPF. Ses félicitations vont également à l'ensemble des membres du Conseil permanent pour le travail soutenu et assidu qui a été réalisé.

Au sujet de l'envoi des missions d'observation d'élections dans les pays francophones, il souhaite qu'à la lumière de l'expérience acquise, notamment en 1993, la Francophonie procède à une première évaluation afin de mesurer leur efficacité et leur apport véritable au développement de la démocratie dans les pays qui en ont bénéficié.

En ce qui concerne la prévention et le règlement des conflits, le représentant mauricien pense que la Francophonie doit contribuer à la non-prolifération des mécanismes de prévention. Il soutient la proposition faite d'aide au renforcement des mécanismes qui existent au sein de l'OUA.

S'agissant des demandes d'adhésion à la Francophonie, il propose de laisser au comité de réflexion le soin de poursuivre son travail.

Le représentant de la Communauté française de Belgique se dit sensible aux remarques contenues dans les excellents rapports de la présidente du CPF et du secrétaire général de l'ACCT relatives à la faiblesse des moyens financiers mis à la disposition de la Francophonie.

Il salue les actions de rationalisation entreprises, notamment dans la gestion, la concentration des priorités et les efforts d'imagination consentis pour optimiser les moyens disponibles.

Selon lui, la Francophonie ne peut constituer une « mini-Onu », car elle n'en a ni la vocation ni les moyens. Elle doit placer sa spécificité au centre de sa réflexion et de son action. Lorsque celle-ci est en cause, la Francophonie doit donner les impulsions immédiates, nécessaires et effectives à ses programmes. Dans les autres cas, elle devra appuyer l'action des autres instances compétentes.

Le représentant de la Communauté française de Belgique invite la communauté francophone à la clarification des enjeux et à la création des conditions nécessaires au développement des initiatives individuelles et sociales.

Rappelant la tragédie du Rwanda et la situation au Burundi, le représentant de la Communauté française de Belgique préconise :

- des efforts accrus de démocratisation en faveur de la presse écrite ;
- des actions de formation des magistrats, d'éducation aux droits de l'homme et de mise à la disposition de ces pays d'une documentation juridique.

Après avoir salué les efforts de l'ACCT pour la réhabilitation des institutions scolaires, des centres de lecture et pour la relance de l'École normale supérieure au Rwanda, le représentant de la Communauté française de Belgique invite la Francophonie et l'ACCT à porter une attention particulière au problème des réfugiés.

Le représentant de la Côte d'Ivoire souligne pour sa part l'importance des concertations francophones au moment des rencontres internationales et la traduction des documents en français pendant ces différentes rencontres.

En ce qui concerne les mécanismes de prévention, il souligne la volonté de l'OUA d'aller plus loin, telle qu'elle ressort de la déclaration de Tunis (1994).

S'agissant du Rwanda et du Burundi, le représentant ivoirien invite la communauté internationale, en particulier la communauté francophone, à prendre des mesures rapides pour un retour à la paix dans ces deux pays. Il affirme son soutien aux résolutions du Caire sur le Rwanda et aux propositions relatives au désarmement des populations.

La Côte d'Ivoire est également préoccupée par la situation au Liberia et souhaite que la Francophonie s'associe aux actions destinées à trouver une issue heureuse au conflit qui frappe ce pays.

Le représentant du Zaïre note les progrès réels réalisés pour asseoir la dimension politique de la Francophonie, notamment par l'harmonisation des positions des États francophones dans un certain nombre de rencontres internationales, conformément aux décisions des Sommets de Chaillot et de Maurice. Il souhaite que la Francophonie redouble de vigilance en faveur de l'utilisation du français dans les organisations internationales.

Il rappelle que des situations comme celles du Rwanda doivent inciter davantage la Francophonie à réfléchir sur des formules novatrices en vue de prévenir les conflits. Des différences d'approches sur les mécanismes de prévention doivent inciter à la concertation en la matière.

Le représentant zaïrois informe le Conseil de la situation explosive que la présence de réfugiés rwandais crée dans son pays du fait, notamment, du climat d'insécurité qui existe dans les camps.

La représentante des Seychelles souligne pour sa part la nécessité de la solidarité en Francophonie. Celle-ci doit reposer sur des bases claires et équitables.

Le représentant du Québec insiste sur le combat important et mondial que la Francophonie doit mener dans le domaine de l'exception culturelle. Il souhaite que la Francophonie affirme et accroisse son rôle politique sur le plan international.

Concernant les mécanismes de prévention des conflits, le représentant québécois déclare se sentir plus sensible à l'approche des pays africains.

La Francophonie, selon lui, doit d'abord affirmer sa crédibilité dans les domaines où elle excelle, en particulier dans ses actions en matière de coopération.

En ce qui concerne les mécanismes de prévention des conflits, le représentant du Gabon appuie les propositions invitant la communauté internationale à aider les pays d'Afrique à assumer leurs responsabilités.

Il note sa satisfaction pour la manière avec laquelle le projet d'édification de la Francophonie est conduit. En ce qui concerne le déploiement des programmes de coopération, il souhaite que celui-ci soit fait dans un esprit de justice et d'équité au bénéfice de tous les pays membres.

La représentante de la Suisse souligne la volonté de son pays de continuer à privilégier les actions de coopération en Francophonie, notamment sur la langue, la culture, la communication et en matière de droits de l'homme.

Elle s'est prononcée en faveur d'une exploration plus poussée des voies ouvertes au Sommet de Chaillot pour renforcer l'autorité de la Francophonie.

Reprenant la parole, M^{me} la présidente du CPF remercie la Conférence de la motion de félicitations qui est adressée à son pays et à elle-même.

Notant toutes les propositions qui ont été faites au cours des débats, elle reste persuadée que la Francophonie doit rechercher en priorité un engagement politique plus efficace et, notamment, approfondir sa réflexion sur la diplomatie préventive.

De même, la Francophonie doit s'engager fermement dans le domaine économique et dans une défense plus énergique de sa langue.

La présidente pense que le CPF devra se saisir sans délai de l'ensemble des propositions formulées par les participants afin de les intégrer dans les documents relatifs au VI^e Sommet et préparer la concertation de nos pays membres en vue du prochain Sommet sur le développement social de Copenhague en mars 1995.

La présidente passe le relais de la présidence du CPF au Bénin et assure son représentant qu'il pourra compter sur son soutien total.

Le nouveau président du CPF, Dr Émile Derlin Zinsou, ancien président de la République du Bénin, est actuellement conseiller du président du Bénin, S.E. M. Soglo. Le ministre des Affaires étrangères du Bénin rappelle le rôle éminent que le Dr Zinsou a joué dans l'avènement de l'État béninois et dans les combats de la libération des pays africains.

Le Dr Zinsou salue Mme Shirin Aumeeruddy-Cziffra, pour l'ampleur et la qualité du travail qu'elle a accompli pendant son mandat. Conscient des difficultés de la tâche qui lui est confiée, le président du CPF affirme sa volonté de l'accomplir avec responsabilité et efficacité. Il rappelle à cet égard que le Conseil permanent doit demeurer le seul organe politique de la Francophonie. Le président du CPF remercie enfin le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne.

En concluant le débat général sur le rapport d'étape du Conseil permanent de la Francophonie, la Conférence adopte les textes suivants :

- le projet de résolution sur le français aux Nations unies ;
- le projet de résolution sur l'engagement de la Francophonie pour les femmes ;
- le projet de déclaration de la Francophonie sur le Rwanda ;
- la motion de félicitations à Mme Aumeeruddy-Cziffra et au gouvernement de Maurice.

5.2. Opérateurs spécialisés

a. Association des universités partiellement ou entièrement de langue française - Université des réseaux d'expression française (Aupelf-Uref)

Le directeur général de l'Aupelf, recteur de l'Uref, rappelle que l'Aupelf-Uref a répondu à l'appel du Sommet de Paris, lancé il y a huit ans déjà, qui avait créé des programmes mobilisateurs confiés à des réseaux spécialisés, dans le cadre multilatéral.

Le document déposé par l'Aupelf-Uref souligne le dynamisme des universités francophones et met en évidence l'évolution rapide de l'institution depuis le Sommet de Maurice : un budget annuel de 200 MF, douze bureaux régionaux, en particulier une délégation à Bruxelles auprès de l'Union européenne, un réseau télématique d'information élargi, des programmes tendant à apporter une réponse stratégique aux besoins de coopération de l'université moderne, ouverte sur la société civile, particulièrement sur l'entreprise.

À côté des programmes généraux, dont les acteurs et bénéficiaires appartiennent à l'ensemble des pays francophones, l'Aupelf-Uref développe des programmes régionaux, notamment dans les pays de la Francophonie d'appel, en Asie du Sud-Est, dans le monde arabe, en Europe centrale et orientale.

Au Viêt-Nam, elle mène, en collaboration avec l'Agence et les coopérations bilatérales, une action intégrée d'enseignement du et en français, pour le développement de la société civile. Associant à sa réflexion le monde des affaires et de l'entreprise, qui ne saurait être coupé des autres domaines d'action de la Francophonie, l'Aupelf-Uref vient de tenir à Hô Chi Minh-Ville, en partenariat étroit avec le Forum francophone des affaires, un colloque qui fera date.

En Afrique, face au problème de la structuration de centres d'excellence pour une relance de la recherche, et à la suite des Assises francophones de la recherche (Abidjan, 1993), le Fonds francophone pour la recherche, créé à Maurice, a suscité une réponse considérable de la communauté des chercheurs.

L'idée qui sous-tend les actions de l'Aupelf-Uref est que le français en Francophonie, quand il n'est pas langue maternelle, est langue seconde. Communiquer et travailler en français doivent être la charte de base de la Francophonie. Pour que le français reste en état de marche, il doit s'informatiser. C'est un défi qui engage l'ensemble de la Francophonie. À cet effet, l'Aupelf-Uref a créé le réseau thématique de recherche Francil et lancé le projet d'une école doctorale à Chamarande, où a été ouvert cette année l'Institut des hautes études francophones. De même, consolider l'espace scientifique et d'innovation technologique de la Francophonie correspond à un mandat prioritaire.

Il en découle pour l'Aupelf-Uref deux programmes essentiels :

- la science en français, qui tend à atténuer le snobisme du tout-anglais, partagé par tant de scientifiques francophones, particulièrement en France. La mise en réseau de milliers de chercheurs permet de développer la recherche sur les thèmes essentiels pour le développement des pays francophones ;
- le réseau électronique francophone qui vise à donner à la Francophonie toute sa place sur les autoroutes de l'information qui se construisent, jusqu'à présent, en dehors d'elles. L'Aupelf-Uref souhaite réaliser ce projet ambitieux avec l'ACCT.

Après avoir présenté le document *La Francophonie a un avenir si ...*, fruit de concertations avec les instances propres de l'Aupelf-Uref et réflexion sur les conditions dans lesquelles la Francophonie peut se forger un avenir à la mesure des attentes placées en elle, le recteur conclut à la nécessité de faire évoluer la Francophonie pour la mettre en mesure de réaliser toutes ses potentialités.

b. TV5

Après avoir souligné l'existence des trois pôles de TV5 (Europe, Amérique et Afrique), le président de TV5 Europe expose le développement quantitatif de TV5, ainsi que son développement qualitatif.

Aujourd'hui, un double effort est conduit par la chaîne, qui consiste à :

- viser l'unité du réseau qui se traduira prochainement par un logo unique ;
- simultanément, identifier clairement chacun des partenaires.

En dépit de l'extension prochaine de TV5 aux cinq continents, d'une implantation déjà plus large que celle des grands concurrents anglais et allemands, la situation de TV5 demeure très fragile. Du fait de la multiplication des chaînes, la bataille devient très dure. Dans ce contexte, TV5 doit devenir de plus en plus professionnelle, offrir des grilles de programmes de plus en plus attractives, composées avec une visée internationale. Ce n'est pas encore le cas.

Pour atteindre ces objectifs, TV5 a besoin du soutien déterminé de ses partenaires de la Francophonie, au-delà des excellentes collaborations actuelles avec l'ACCT et l'Aupelf-Uref.

Pour sa part, le directeur de TV5 Afrique souligne que, depuis le Sommet de Maurice, des pas significatifs ont été franchis vers une meilleure identification de TV5 Afrique. Il décrit cette évolution sur trois plans :

- au plan technique, la diffusion par satellite s'est améliorée, de même que la réception au sol ;
- au plan des programmes, le décrochage africain s'est ajouté depuis septembre 1994. Tous les projets identifiés au forum de Dakar de janvier 1994 sont aujourd'hui à l'antenne ;
- au plan structurel et financier, une évolution s'est dessinée à la conférence ministérielle de Namur avec l'annonce d'une première participation africaine (celle du Cameroun) et les accords de principe du Sénégal et de la Côte d'Ivoire.

Débat

Toutes les délégations intervenantes soulignent la grande qualité de l'action de l'Aupelf-Uref. Dans le secteur scientifique investi par l'anglais, la stratégie de l'Aupelf vise à faire contrepoids. Elle permet également de consolider la Francophonie dans des régions comme le Maghreb et le Moyen-Orient ou l'Asie du Sud-Est. Les stratégies globales de formation des maîtres, celle de l'information, constituent un message très fort.

Le délégué de la Roumanie se réjouit de l'ouverture prochaine de bureau de l'Aupelf dans son pays.

Plusieurs interventions portant sur TV5 soulignent la nécessité d'assurer à la chaîne une bonne visibilité et celle de permettre, dans sa grille, une bonne présence de programmes du Sud, en évitant de tomber dans une vision catastrophiste de l'Afrique.

c. Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF)

Au nom de l'AIPLF, le président de l'Assemblée du peuple du Burkina Faso ouvre son intervention en s'interrogeant sur ce que sera à Cotonou le statut d'invité spécial prévu par la résolution de Maurice.

Il trace le bilan des actions entreprises pour mettre en oeuvre cette résolution et souligne que celui-ci est contrasté, qu'il s'agisse de la consultation et de l'information réciproque entre l'AIPLF et les instances de la Francophonie, du processus d'observation des élections dont les lacunes sont signalées ou du processus de consultation sur toutes questions touchant les domaines des Sommets.

Rappelant l'accord-cadre conclu en juillet 1994 avec l'ACCT, le représentant de l'AIPLF se réjouit de l'appui que cet accord lui apporte dans son rôle d'acteur de la coopération parlementaire.

Sans être totalement satisfaite de ce bilan, l'AIPLF le considère toutefois comme encourageant pour l'avenir.

S'agissant de l'avenir, l'intervention de l'AIPLF présente une analyse critique de la Francophonie qui, selon elle, pêche sur trois points fondamentaux : elle met en oeuvre une coopération imparfaite, les dimensions économique et sociale sont pratiquement absentes de ses préoccupations, enfin, elle est politiquement inconsistante, comme l'ont démontré les drames du Rwanda et du Burundi ou le cas d'Haïti.

À la vue de ces éléments, le représentant de l'AIPLF estime indispensable de repenser les structures actuelles de la Francophonie et expose quelques propositions qui avaient déjà été formulées par son secrétaire général parlementaire. Ces propositions distinguent ce qui est du ressort du politique de ce qui est du domaine de l'administration, faisant ainsi la part entre la décision et l'exécution.

Se situant aujourd'hui à la croisée des chemins, la Francophonie doit être en mesure de rassembler les forces et les moyens. C'est à la réalisation de cet objectif que l'AIFLF se déclare prête à apporter sa contribution.

d. Conférence des ministres de l'Éducation des pays d'expression française (Confémen)

Le représentant de la Confémen souligne que le Sommet de Maurice a renforcé le rôle de la Conférence, en lui permettant de contribuer à l'élaboration et à l'évaluation des politiques éducatives au sein des États membres et d'orienter la programmation en matière d'éducation-formation soumise aux Sommets.

Après avoir rendu compte de la 46^e Confémen qui s'est déroulée à Yaoundé en juillet 1994, notamment dans ses aspects statutaires, le représentant de la Confémen souligne que celle-ci consacrerait l'ensemble de ses efforts au programme d'analyse des systèmes éducatifs (Pasec).

La déclaration de Yaoundé qui a conclu cette 46^e Conférence a mis l'accent sur l'éducation de base, actuellement sinistrée, et sur l'insertion des jeunes par l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Enfin, la Confémen a débattu de son élargissement à tous les pays membres de la Francophonie. D'ores et déjà, la Communauté française de Belgique, hôte de la 47^e Confémen, a décidé d'y inviter tous les ministres de l'Éducation des pays non encore membres.

e. Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (Conféjes)

Représentant la présidente en exercice de la Conféjes, le secrétaire général décrit, au nom de celle-ci, les changements survenus dans le fonctionnement de la Conférence.

L'intervention souligne que la Conféjes entend jouer, auprès des instances de la Francophonie, un rôle essentiel dans la définition des orientations, l'élaboration des stratégies et des programmes en faveur de la jeunesse, ainsi que dans leur mise en œuvre.

Le secrétaire général, après avoir décrit les programmes de la Conféjes, conclut par un plaidoyer en faveur de la jeunesse, principal capital de développement des pays francophones.

À ce titre, les jeunes doivent, selon la Conféjes, occuper une place de choix dans la programmation des Sommets. La Conféjes, quant à elle, attend de la CMF sa reconnaissance comme institution spécialisée de la Francophonie pour le volet jeunesse.

f. Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF)

Après avoir exprimé les regrets de son président, retenu par ses obligations de maire de Paris, le représentant de l'AIMF rappelle la décision du Sommet de Maurice de faire de l'Association un opérateur associé des sommets.

Évoquant le parcours accompli par l'AIMF depuis sa création en 1977, le représentant de l'Association rappelle les fonctions statutaires de celle-ci, son rôle de pôle d'échanges, d'acteur du développement économique, et l'importance qu'elle attache aux questions de formation pour lesquelles une étroite coopération s'est instaurée avec l'ACCT.

Sur proposition de son président, l'AIMF a mis en œuvre un plan de coopération informatique de grande ampleur. Elle a créé à Tunis, en 1990, un fonds de coopération destiné, sur la base de contributions volontaires, à financer des projets de modernisation de la gestion municipale contre une participation minimale de 20% du coût par les villes bénéficiaires.

Engagée dans des programmes concrets fondés sur un partenariat qui tient compte des compétences de chacun, l'AIMF espère ainsi contribuer à la construction permanente de l'édifice francophone.

g. Université Senghor d'Alexandrie

Le représentant de l'Université rappelle le chemin parcouru par l'institution depuis sa création en 1990.

Destinée à former les cadres africains dans certains domaines prioritaires, l'Université sélectionne des professionnels confirmés et recrute, pour leur encadrement scientifique et pédagogique, un corps professoral de haut niveau.

Complémentaire des autres institutions francophones, l'Université Senghor d'Alexandrie a déjà formé trois promotions dont les auditeurs ont tous bénéficié d'une réinsertion particulièrement satisfaisante.

Exprimant fortement l'attachement de l'institution à la multilatéralité, le représentant de l'Université souligne les difficultés financières que connaîtrait l'établissement s'il ne bénéficiait d'un soutien important de la France. Tout en évoquant les accords conclus avec la Banque africaine de développement et l'Unesco, le représentant de l'Université lance un appel au soutien accru de la Francophonie multilatérale.

h. Forum francophone des affaires (FFA)

La vice-présidente du FFA retrace l'historique du Forum, depuis sa création à Québec, en 1987, lors du 2^e Sommet, jusqu'à sa consécration à Maurice où il abordait le thème de l'investissement et du partenariat.

Le FFA prépare actuellement le cinquième forum qui traitera, à Cotonou, de partenariat et de la valorisation des ressources agro-industrielles et alimentaires pour le développement durable. Plus de 300 entreprises et opérateurs économiques sont attendus.

Après avoir décrit les programmes du Bureau international du Forum (Biffa), ses réalisations, notamment la Banque d'information des gens d'affaires (Biga), son implication dans une vaste action médiatique destinée à associer éducation et économie, le FFA proposera à l'adoption de ses membres, lors du forum de Cotonou, la création d'un fonds de développement de partenariat. Il devrait être suivi par un fonds d'investissement afin de faciliter le développement des entreprises issues du partenariat.

L'aboutissement de ces projets dépendra, avant tout, du soutien apporté par la communauté francophone.

Débat

Pour faire suite à l'intervention de l'Université Senghor, le représentant de l'Égypte annonce que son pays, en tant qu'hôte de l'Université, a tenu et continue de tenir tous ses engagements vis-à-vis de l'établissement francophone. L'Égypte est déterminée à conduire vers le plein succès cette expérience pilote qui se déroule sur son sol.

Le représentant de l'Égypte saisit cette occasion pour remercier la communauté francophone qui, par l'intermédiaire de l'ACCT, a apporté un grand témoignage de solidarité vis-à-vis de son pays lors des intempéries qui ont frappé la Haute-Égypte en novembre 1994 et qui ont conduit à la catastrophe la plus meurtrière que l'Égypte ait connu depuis plus d'un siècle.

S'agissant de l'AIFLF, le Canada souligne, en la personne du représentant de la section canadienne de l'AIFLF, son insatisfaction sur la gestion du programme Pardoc par l'AIFLF. Inquiète de la situation actuelle, la section canadienne souhaite la restructuration de ce programme dans les meilleurs délais, à défaut de quoi le Canada s'interrogera sur l'opportunité de continuer à participer à son financement.

Le Sénégal a de son côté souligné la pertinence de certaines observations du président de l'Assemblée du Peuple du Burkina Faso, représentant l'AIFLF à la CMF, notamment, celles portant sur la coopération francophone telle qu'elle est actuellement mise en œuvre.

S'agissant du Pardoc, dont l'Assemblée nationale sénégalaise est bénéficiaire, le délégué du Sénégal estime qu'en l'état actuel des choses, le programme se déroule de façon satisfaisante et qu'il n'y a pas lieu de le restructurer.

Quant au représentant du Niger, il a appelé la CMF à porter un intérêt particulier aux demandes présentées, tant par la Conféjes que par le FFA.

La représentante des Seychelles appuie, à son tour, les recommandations présentées par la Conféjes.

Le représentant de la Côte d'Ivoire saisit l'occasion de son intervention pour remercier la communauté francophone pour les expressions unanimes de solidarité reçues lors du décès du président Houphouët-Boigny. Il confirme l'engagement total des autorités ivoiriennes pour la préparation du prochain Masa dont le succès devrait dépasser celui de 1993. La Côte d'Ivoire soutient les demandes présentées par TV5 en vue d'une production audiovisuelle de qualité au Sud, ainsi que celles de l'Université Senghor et du FFA.

5.3. Préparation du Sommet de Cotonou

a. État d'avancement

Le ministre des Affaires étrangères du Bénin informe la Conférence de l'état d'avancement des préparatifs techniques du Sommet. Il souligne que grâce aux concours financiers de la France, du Canada, de la Communauté française de Belgique et d'autres pays amis, le Bénin est à présent en état de recevoir le Sommet. Le ministre remercie ces pays pour le soutien qu'ils apportent au Bénin dans la perspective de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement. Il s'engage à tenir le CPF constamment informé de l'avancement de la préparation du Sommet.

S'agissant du volet politique du Sommet, le ministre confirme aux délégués que les préoccupations identifiées au dernier Sommet de Maurice, aux différentes rencontres ministérielles et à celles du CPF, seront prises en compte dans la formulation du thème que le Bénin proposera. Ce thème sera celui du rassemblement, de la solidarité et des perspectives d'avenir pour la Francophonie.

b. Date du Sommet

Le ministre indique que le Bénin sera prêt pour accueillir le Sommet vers la fin du mois de novembre 1995. La date précise sera arrêtée en fonction du calendrier des autres rencontres internationales et communiquée en temps utile aux pays membres.

c. Information sur les travaux du comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie

La Conférence prend acte du rapport intérimaire du comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie présenté par son président et par son rapporteur.

Le représentant de la France regrette publiquement que ces conclusions provisoires ne puissent donner lieu à débat.

6. QUESTIONS DIVERSES

Sur proposition de la délégation du Bénin, la Conférence adopte une motion de félicitations et de remerciements aux autorités du Burkina Faso.

La délégation du Cameroun dépose un projet de résolution sur le volet économique. La conférence prend acte du projet déposé et décide d'en confier l'examen au CPF.

7. ADOPTION DU RAPPORT GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE

L'adoption du rapport de la IV^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie est renvoyée à la prochaine réunion du Conseil permanent de la Francophonie.

Les délégations sont invitées à faire parvenir au secrétariat des instances leurs commentaires et propositions de modification au projet du rapport qui leur sera transmis.

8. CLÔTURE DES TRAVAUX

Le président sortant, après avoir fait le bilan du travail réalisé depuis le Sommet de Maurice (1993), exprime le sentiment du devoir accompli.

Le nouveau président de la Conférence ministérielle, M. Robert Dossou, ministre des Affaires étrangères de la République du Bénin, résume les travaux de la Conférence, évoquant l'esprit dans lequel celle-ci s'est déroulée. Il propose, afin d'avancer la réflexion sur les questions institutionnelles, qu'une nouvelle Conférence ministérielle se tienne dans les tout prochains mois et demande que cette proposition figure au procès-verbal de la Conférence. La proposition est adoptée, la prochaine Conférence ministérielle devant se tenir en mars prochain à Paris. Elle aura pour objet d'examiner les propositions du comité de réflexion et de préciser les objectifs de celui-ci dans la perspective du Sommet de Cotonou. En rappelant à ses collègues l'invitation du Bénin à se rendre à Cotonou en novembre 1995, il rend hommage à la France et au Canada pour l'aide précieuse que ces deux pays apportent au Bénin pour l'organisation du prochain Sommet.

Le secrétaire général de l'Agence et le ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso expriment leur satisfaction au terme d'une conférence marquée par des débats importants, tant dans le cadre du conseil d'administration de l'Agence que dans celui du suivi du Sommet.